

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe

Le budget primitif est un document de prévisions budgétaires pour l'année à venir. Il se décompose en deux sections : d'un côté, la section de fonctionnement représentant la gestion des affaires courantes, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions et autres produits de gestion courante (loyers, redevances versées par les fermiers notamment).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement, y compris l'excédent reporté de 2018, s'élèvent à 2 565 024 €. Ce montant est en augmentation par rapport à 2018 car l'excédent 2018 est supérieur à celui de 2017. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 515 572 €.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement qui va permettre à la commune d'investir dans différents projets.

La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

En dépenses, on retrouve le remboursement du capital de l'annuité d'emprunt et tout ce qui fait varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Les recettes quant à elles sont constituées notamment de la Taxe d'Aménagement, du Fonds de Compensation de la TVA, de diverses subventions en lien avec les projets en cours.

Cette section s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 642 055 €.

Cela permettra

- Le financement des projets en cours notamment le Pôle Santé avec la création de la voirie et des réseaux et la construction d'un cabinet médical et d'un cabinet infirmier. Sont également prévus l'extension des hangars du service technique, la poursuite de la mise en accessibilité, la rénovation du patrimoine communal et la mise en sécurité de la route d'Anduze entre le village et le Temple.
- Le financement de nouveaux projets retenus pour 2019 qui sont entre autres : l'achat de mobilier, de matériel informatique et de divers matériels pour le service technique, des travaux de voirie, la rénovation du foyer et de la Mairie ainsi que des aménagements paysagers.